

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Conclusion d'un avenant n° 6 au marché
Réaménagement de salles associatives et de salles permettant d'accueillir les
activités liées à la réforme des rythmes scolaires
et création d'un Pôle intergénérationnel
Lot n°16 – Mobiliers et Jeux**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 03 avril
2014 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à
M. Gérard ABELLA, Maire,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU la décision n° 2015/0024 en date du 16 décembre 2015 transmise en Sous-
Préfecture le 16 décembre 2015 dans laquelle le marché Lot n° 16 – Mobiliers et Jeux
est attribué à l'entreprise SARL COALA – ZAC de Valdegour – BP 56009 74 rue Guy
Arnaud – 30 905 NIMES Cedex 2 pour un montant de travaux de 16 519.50€ HT, soit
19 823.40 € TTC.

CONSIDERANT que pour des sujétions techniques, il est apparu nécessaire de
modifier le revêtement du sol (en béton désactivé et non en sol coulé comme
initialement contractualisé), et d'acquérir 2 jeux supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la passation d'un avenant avec la société COALA.

Article 2 : De signer l'avenant pour un montant total de moins 496.75 € HT, soit
596.10 € TTC représentant une moins-value de 3.01 % par rapport au montant initial.
Ainsi, le nouveau montant du marché est de 16 022.75 € H.T, soit 19 227.30 €
T.T.C.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Boujan sur Libron, le 27 Juin 2016

Gérard ABELLA
Maire

